



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Réduction de masse des contrats parcours emploi compétences à La Réunion

Question écrite n° 15245

### Texte de la question

M. Frédéric Maillot interroge Mme la ministre des outre-mer sur la conséquence de la réduction des contrats parcours emploi compétences auquel La Réunion fait face pour 2026. En effet, ces contrats jouent des rôles essentiels pour le bon déroulement des services municipaux de La Réunion. Que cela soit au niveau scolaire, où ces contrats participent au bon déroulement des écoles, ou au niveau de la protection de la santé des Réunionnais, ces contrats sont majoritairement mobilisés dans des cadres post-cyclonique où il est nécessaire de nettoyer les rues ou encore désencombrer les ravins, où il y a de forte présence d'eau stagnante. Mme la ministre n'est pas sans savoir que cette eau stagnante permet la prolifération de moustique et donc du virus du chikungunya, épidémie mortelle pour la population. Ces contrats sont donc indispensables à La Réunion. Pourtant, ces derniers diminuent : le territoire passe de 10 000 contrats sur l'année, avec un financement de l'État à hauteur de 50 % du SMIC horaire brut, sur une durée de 10 mois à raison de 21 heures par semaine en 2025 à 800 contrats PEC à répartir entre les 24 communes et cinq intercommunalités pour 2026. Des contrats qui, par ailleurs, ne seront financés par l'État qu'à hauteur de 40 % du SMIC horaire brut, d'une durée de six mois, à raison de 21 heures par semaine. De plus, les mairies ont été informées de ce changement brusque le 5 mai 2026, alors qu'elles avaient déjà voté leur budget le 30 avril 2026. Ainsi, elles se retrouvent avec une marge de manœuvre nulle, à cause d'un manque de communication active qui aurait pu leur permettre de s'adapter à ces changements néfastes. Les contrats PEC représentent souvent le seul moyen pour les Réunionnais de sortir du chômage et il est actuellement réduit. Par exemple, à Sainte-Marie, ce sont 140 contrats PEC qui sont menacés et une cinquantaine pour Sainte-Suzanne. Il est inadmissible de la part du Gouvernement de mettre en danger la santé des Réunionnais de la sorte et de participer à la hausse du chômage sur le territoire. Malgré des initiatives déjà entreprises comme une volonté de grève des maires et un courrier destiné au Président de la République, il est important qu'il réagisse. M. le député appelle donc à ce que MME la ministre prenne ses précautions afin de ne pas mettre en danger le marché du travail local ou encore la santé des habitants de l'île. Il souhaiterait ainsi être tenu informé des mesures mises en place pour garantir le maintien des contrats PEC à niveau égal ou satisfaisant.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Maillot](#)

**Circonscription :** Réunion (6<sup>e</sup> circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15245

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Outre-mer](#)

**Ministère attributaire :** [Outre-mer](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mai 2026](#), page 4344